

RCS : EVRY
Code greffe : 7801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de EVRY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2001 B 02575
Numéro SIREN : 410 458 624
Nom ou dénomination : THALES-RAYTHEON SYSTEMS AIR AND MISSILE DEFENSE
COMMAND AND CONTROL SAS et en forme abrégée TRS AMDC2

Ce dépôt a été enregistré le 29/07/2022 sous le numéro de dépôt 13231



Thales-Raytheon Systems Air and Missile Defense
Command and Control S.A.S.

TRS AMDC2
Exercice clos le 31 décembre 2021

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG et Autres



Thales-Raytheon Systems Air and Missile Defense Command and Control S.A.S. TRS AMDC2

Exercice clos le 31 décembre 2021

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux Associés de la société TRS AMDC2,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision des associés, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société TRS AMDC2 relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 3 « Contexte et hypothèses des contrats relatifs au programme ACCS LOC1 » et sur la note 7 « provisions pour risques et charges » de l'annexe aux comptes annuels, qui expose l'impact du changement de méthode comptable relatif à l'évaluation et la comptabilisation des engagements liés aux indemnités de départ à la retraite.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.



Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 13 juin 2022

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres

Vincent Gauthier



THALES RAYTHEON SYSTEMS AIR and MISSILE DEFENSE
COMMAND AND CONTROL (TRS AMDC2)

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

ETATS FINANCIERS AU 31-12-2021

BILAN ACTIF 2021 - TRS AMDC2 - en €

Postes	Au 31/12/21			Au 31/12/20
	Brut	Amortis. prov.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (0)				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	3 379 242,36	3 379 242,36	0,00	0,00
A Fonds commercial				
C Autres immobilisations incorporelles				
T Immobilisations incorporelles en-cours				
I Avances et acomptes sur immo incorporelles				
F Terrains				
Constructions	915 680,77	915 680,77	0,00	0,00
I Installations techniques, mat.& outillage industriels	2 508 888,51	2 508 888,51	0,00	0,00
M Autres immobilisations corporelles	566 600,48	324 190,38	242 410,10	161 520,35
O Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	126 357,38
B Avances et acomptes				
I Participations				
L Créances rattachées à des participations				
I Autres titres immobilisés				
S Prêts				
E Autres immobilisations financières				
Total I	7 370 412,12	7 128 002,02	242 410,10	287 877,73
Matières premières & autres approvisionnements				
A En-cours de production de biens	-737,72	0,00	-737,72	1 620,58
C En-cours de production de services				
T Produits intermédiaires et finis				
I Marchandises				
F				
Sous-total	-737,72	0,00	-737,72	1 620,58
C Avances et acomptes versés sur commandes	0,00	0,00	0,00	45 981,06
I				
R Créances clients et comptes rattachés	81 095 781,16	0,00	81 095 781,16	101 914 824,95
C Autres créances	14 044 132,76	0,00	14 044 132,76	14 279 056,51
U Capital souscrit et appelé, non versé				
L				
A Valeurs mobilières de placement	0,00		0,00	0,00
N Disponibilités	36 944 709,57	0,00	36 944 709,57	18 629 701,95
T				
Charges constatées d'avance	2 516 883,23	0,00	2 516 883,23	6 253 365,70
Total II	134 600 769,00	0,00	134 600 769,00	141 124 550,75
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)	31 580,62	0,00	31 580,62	37 258,39
Total général (0 à V)	142 002 761,74	7 128 002,02	134 874 759,72	141 449 686,87

BILAN PASSIF 2021 - TRS AMDC2 SAS - en €

Postes		Au 31/12/21	Au 31/12/20
C	Capital social (Dont versé : 123 840 €)	123 840,00	123 840,00
A	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
P	Ecart de réévaluation		
.	Réserve légale		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
P	Réserves réglementées		0,00
R	Autres réserves		
O	Report à nouveau	-29 921 834,14	-21 646 336,66
P	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-958 203,21	-8 275 497,48
R	Subventions d'investissements		
E	Provisions réglementées		
S			
	Total I	-30 756 197,35	-29 797 994,14
	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total II	0,00	0,00
	Provisions pour risques	10 555 778,64	13 187 915,40
	Provisions pour charges	1 181 762,66	1 467 685,04
	Total III	11 737 541,30	14 655 600,44
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	60 000 000,00	60 000 000,00
D	Emprunts et dettes financières divers	0,00	0,00
E			
T	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	367 631,96	3 511 001,61
T			
E	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	80 594 491,03	66 807 943,14
S	Dettes fiscales et sociales	4 995 924,32	9 810 242,90
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0,00	3 220,50
	Dettes fiscales (impôt sur les bénéfices)		
	Autres dettes	57 841,98	1,79
	Produits constatés d'avance	7 858 851,07	16 409 549,51
	Total IV	153 874 740,36	156 541 959,45
	Ecart de conversion passif	18 675,41	50 121,12
	Total V		
	Total général (I à V)	134 874 759,72	141 449 686,87

COMPTE DE RESULTAT 2021 - TRS AMDC2 SAS - en €

Postes		Au 31/12/21	Au 31/12/20
Ventes de marchandises Production vendue : - Ventes - Travaux - Prestations de services	France	Exportation	
	2 069 050,83	4 584 384,81	6 653 435,65
		71 280 394,58	71 280 394,58
Sous-total - Chiffre d'affaires net	2 069 050,83	75 864 779,39	84 052 851,73
Production stockée :			
- En-cours de production de biens		-2 358,30	768,17
- En-cours de production de services			
- Produits			
Production immobilisée		0,00	0,00
Subventions d'exploitation		16 333,34	0,00
Reprises sur amortissements et provisions des immobilisations			
Reprises sur autres provisions		2 685 221,90	3 158 726,20
Transferts de charges			
Autres produits		1 262 619,89	277 342,02
Sous-total		3 961 816,83	3 436 836,39
Total des produits d'exploitation (I)		81 895 647,06	87 489 688,12
Coût d'achat des marchandises vendues dans l'exercice :			
- Achats de marchandises			
- Variation de stock			
Consommations de l'exercice en provenance des tiers :			
- Achats stockés de matières premières			
- Achats stockés d'autres approvisionnements			
- Variation de stock			
- Achats de sous-traitance		53 396 437,07	63 273 786,48
- Achats non stockés de matières et fournitures		3 025 767,93	3 145 281,23
- Services extérieurs : - Personnel extérieur		8 445 935,02	8 190 408,32
- Autres		9 842 703,60	14 583 947,28
Impôts, taxes et versements assimilés :			
- Sur rémunérations		103 565,37	149 020,05
- Autres		184 900,59	428 686,29
Charges de personnel :			
- Salaires et traitements		2 441 735,10	2 830 207,96
- Charges sociales		1 079 673,44	1 196 735,46
Dotations d'exploitation aux amortissements et aux provisions :			
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements		53 667,34	19 849,67
- Sur immobilisations : dotations aux provisions			
- Sur actif circulant : dotations aux provisions			
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		130 933,93	164 186,23
Autres charges		3 406 448,29	22 738,98
Total des charges d'exploitation (II)		82 111 767,68	94 004 847,95
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		-216 120,62	-6 515 159,83
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun :			
- Bénéfice attribué ou perte transférée (III)			
- Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)			

COMPTE DE RESULTAT 2021 - TRS AMDC2 SAS - en €

Third Party Proprietary - Need to Know Postes	Au 31/12/21	Au 31/12/20
Produits financiers de participations		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	184 943,40	60 539,26
Reprises sur provisions	164 007,38	21 931,71
Transferts de charges		
Différences positives de change	326 028,60	337 296,12
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	0,00	0,00
Total des produits financiers (V)	674 979,38	419 767,09
Dotations financières aux amortissements et aux provisions	36 518,61	225 082,43
Intérêts et charges assimilées	1 355 337,96	1 550 173,59
Différences négatives de change	25 205,40	404 848,72
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	0,00	0,00
Total des charges financières (VI)	1 417 061,97	2 180 104,74
2. RESULTAT FINANCIER (V - VI)	-742 082,59	-1 760 337,65
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)	-958 203,21	-8 275 497,48
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	0,00	342 337,00
Produits exceptionnels sur opérations en capital :		
- Produits des cessions d'éléments d'actif		
- Subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice		
- Autres		
Plus-values sur cessions d'apports		
Reprises sur provisions	236 282,60	92 460,00
Transferts de charges		
Total des produits exceptionnels (VII)	236 282,60	434 797,00
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	236 282,60	92 460,00
Charges exceptionnelles sur opérations en capital :		
- Valeur comptable des éléments immobilisés et financiers cédés		
- Autres		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions :		
- Dotations aux provisions réglementées		
- Dotations aux amortissements		
- Dotations aux autres provisions	0,00	342 337,00
Total des charges exceptionnelles (VIII)	236 282,60	434 797,00
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	0,00	0,00
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	0,00	0,00
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	82 806 909,04	88 344 252,21
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	83 765 112,25	96 619 749,69
5. BENEFICE OU PERTE	-958 203,21	-8 275 497,48

NOTE 1 : PRINCIPES COMPTABLES MIS EN OEUVRE :

Les comptes sociaux annuels de TRS AMDC2 sont établis selon les principes comptables généralement admis en France et selon les dispositions du Plan Comptable Général, tels que définis dans le règlement ANC n°2016-07 et qui modifie le règlement ANC n°2014-03.

Ces principes sont détaillés dans chacune des notes ci-après.

Les comptes présentés au titre de l'exercice 2021 sont comparables à ceux présentés au titre de l'exercice 2020 dans leurs méthodes d'établissement.

1.1. Immobilisations incorporelles :

Les frais d'établissement sont amortis dans un délai maximum de 5 ans.

Les frais de recherche et de développement ne sont jamais immobilisés.

Les logiciels acquis sont amortis sur une durée d'utilisation du bien dans le temps pour répondre aux besoins de l'entreprise ou des clients (à usage interne ou commercial).

1.2. Immobilisations corporelles :

La société a intégré les nouvelles dispositions réglementaires au 1er janvier 2005 portant sur la définition, l'évaluation et la comptabilisation des actifs (règlement CRC 2004-06) et leur amortissement ou dépréciation (règlement CRC 2002-10). La société a globalement opté pour l'application de la méthode prospective. La société a appliqué le règlement ANC n°2015-06, modifiant le règlement ANC n°2014-03, portant sur la notion de durée d'utilisation limitée ou non des actifs incorporels et corporels pour qualifier leur caractère immobilisable.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires), à leur valeur d'apport ou à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé suivant le mode linéaire (L) ou dégressif (D) permettant de prendre en compte la dépréciation économique des immobilisations. Les plus ou moins-values sur cessions d'actifs immobilisés sont comprises dans le « Résultat exceptionnel ».

Les durées et modes habituels d'amortissement pratiqués sont résumés ci-dessous :

- | | |
|--|-------------------|
| - Constructions | 20 ans L |
| - Machines-outils, matériels, outillages industriels | 3 à 10 ans D |
| - Matériel de transport | 4 et 5 ans L et D |
| - Mobilier | 10 ans L |

- Matériel administratif 3 à 5 ans D
- Agencement des constructions, installations générales 5 et 10 ans L et D

1.3. Immobilisations financières :

Les dépôts bancaires à terme qui ne peuvent être débloqués et qui ne peuvent être remboursés dans un bref délai sont considérés comme des créances et à ce titre classés en immobilisations financières.

1.4. Stocks et en-cours :

Les stocks sont évalués à leur coût de revient. Une dépréciation est constituée lorsque le coût de revient devient supérieur à la valeur nette de réalisation, notamment en raison de leur obsolescence ou de leurs perspectives de vente. Les en-cours, produits semi-finis et produits finis sont évalués au coût direct des matières premières, de la main d'œuvre de production et des achats de sous-traitance consommés au cours de la production, augmenté d'une quote-part de frais généraux industriels et de tous les autres coûts directement affectables aux contrats. Conformément à la pratique de ce type d'industrie, les en-cours incluent des coûts qui se rapportent à des contrats dont les cycles de production excèdent une année.

1.5. Créances à moyen et long terme :

Les créances à moyen et long terme non productives d'intérêts ou productives d'un intérêt à un taux préférentiel font l'objet d'une actualisation.

Une dépréciation est constituée sur la base de la meilleure estimation possible du risque de recouvrabilité de ces créances, dès lors que leur valeur nominale devient inférieure à leur valeur nette de réalisation.

1.6. Valeurs mobilières de placement :

La trésorerie disponible en Euros est placée sous forme de parts de fonds commun de placement. Les cessions sont enregistrées selon la méthode FIFO dans le « Résultat financier ».

1.7. Provisions pour risques et charges :

Ces provisions sont destinées à couvrir des risques et charges que des événements survenus ou en cours rendent probables, qui sont nettement précisés quant à leur objet, mais dont la réalisation est incertaine.

Il s'agit essentiellement des risques et charges suivants :

- Pertes à terminaison sur contrats de longue durée : Ces provisions couvrent les pertes probables sur contrats en carnet de commandes ou en cours. Elles sont constituées au cours de l'exercice où la perte devient prévisible et pour la totalité de celle-ci.

- Pénalités sur travaux facturés : Ces provisions sont comptabilisées à hauteur du risque prévisible, que les pénalités aient ou non été précomptées par le client.
- Retraite du personnel : La société provisionne les indemnités de fin de carrière. La méthode retenue prend en compte les droits acquis à la date d'évaluation et les évolutions futures des salaires.
- Médaille du travail et semaine exceptionnelle de congés payés pour 35 ans d'ancienneté : Les engagements de la société vis-à-vis de ses salariés sur des avantages à long terme tels que les médailles du travail et la semaine des 35 ans d'ancienneté sont provisionnés dans les comptes.
- Autres risques : Voir Note 3.

1.8. Contrats de longue durée :

Le chiffre d'affaires portant sur les contrats à long terme est dégagé au fur et à mesure de l'avancement des dépenses en application de la méthode à l'avancement.

Si des produits sont facturés sans que la totalité des travaux soit achevée, des produits constatés d'avance sont comptabilisés.

Toute perte probable sur un contrat est provisionnée intégralement dès qu'elle est connue.

Les frais généraux commerciaux, administratifs et financiers sont directement pris en charge dans l'exercice.

L'estimation des travaux restant à effectuer ne tient compte des produits résultant de réclamations présentées que lorsqu'il est hautement probable que celles-ci seront acceptées par le client.

Les paiements partiels reçus sur contrats à long terme sont présentés en « Avances et acomptes reçus sur commandes en cours ».

1.9. Comptabilisation des opérations en devises :

- Dettes et créances en devises :

Pour les contrats portant sur l'activité historique de la société, les dettes et créances en devises sont converties en Euros sur la base du cours de change à la clôture, l'écart étant porté dans un compte d'ordre à l'actif ou au passif du bilan selon qu'il s'agisse d'une perte ou d'un profit potentiel.

Les écarts de change défavorables font l'objet de provisions pour risques dotées pour leur totalité sur l'exercice de leur constatation.

Les résultats dégagés sur les opérations de change ont été comptabilisés en résultat financier.

Pour les contrats OTAN concernant le programme TMD1, ces derniers prévoient des paiements en devises et des lots sous-traités dans ces mêmes devises. Ainsi, à terminaison, il n'existe pas de risque de change. En outre, les clauses contractuelles avec les fournisseurs prévoient une concomitance des échéances de décaissements avec celles des encaissements du client, permettant un raisonnement similaire à un positionnement net global en devises.

- Comptes bancaires en devises :

Les comptes bancaires en devises sont évalués au dernier cours de change au comptant.

Les écarts de change sur les comptes bancaires sont constatés en résultat financier.

1.10. Impôt sur les bénéfices :

L'impôt comptabilisé en charge correspond au seul impôt exigible. Il n'est pas tenu compte de l'impôt différé résultant de différences temporaires entre le résultat comptable et la base de calcul de l'impôt sur les sociétés.

1.11. Principales sources d'estimation :

La préparation des comptes de la société conduit à effectuer des estimations et à retenir des hypothèses qui ont une incidence sur l'évaluation des résultats, des actifs et des passifs. Ces estimations sont fondées sur son expérience passée et intègrent les conditions économiques prévalant à la clôture ainsi que les informations disponibles à la date de préparation des états financiers.

Dans le contexte économique mondial actuel, le degré de volatilité et le manque de visibilité sont historiquement élevés. Certains faits et circonstances à venir pourraient en conséquence conduire à des changements d'estimations ou d'hypothèses qui affecteraient la situation financière et le compte de résultat, en particulier sur les sujets suivants :

- Contrats de construction

La comptabilisation des produits et charges relatifs aux contrats de construction est basée sur l'estimation des résultats à terminaison de ces contrats (note 3). Ces estimations sont réalisées par les personnes en charge sous le contrôle de la Direction Générale, selon les procédures en vigueur.

- Retraites et autres avantages à long terme

Les engagements de retraite sont estimés sur des bases statistiques et actuarielles selon les modalités décrites dans la note 7. Les hypothèses actuarielles retenues par la société (taux d'actualisation, rendement attendu des placements, augmentations futures des salaires, taux de

rotation du personnel, table de mortalité...) sont revues chaque année avec les actuaires du groupe Thales.

- Risques et litiges

La société procède au recensement et à la revue régulière des litiges en cours, et constitue le cas échéant des provisions comptables jugées raisonnables. Les incertitudes éventuelles relatives aux litiges en cours sont décrites dans la note 7.

NOTE 2 : FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE 2021 :

Voir Note 3 ci-dessous.

NOTE 3 – CONTEXTE ET HYPOTHESES DES CONTRATS RELATIFS AU PROGRAMME ACCS LOC1 :

Certaines activités ont à nouveau été impactées par la pandémie Covid-19 qui a conduit TRS à faire état d'un cas de Force Majeure accepté par la NCIA et à décaler des échéances contractuelles d'un mois.

Lors du conseil NAC de février, l'OTAN a décidé la poursuite des programmes ACCS avec un contrôle renforcé de l'exécution, ainsi que le lancement d'une étude sur le future de l'AirC2 qui sera réalisée par un Integrated Transition Team (ITT) qui remettra un rapport au cours de l'année 2022.

Les discussions avec la DGA sur les conditions de clôture des contrats France 1999 et 2008 se sont conclues au cours de l'année 2021. Ces discussions ont conduit à une diminution du prix de vente de 18,4 m€ (réfaction partielle et pénalités de retard) compensée par des reprises de provisions existantes pour un montant équivalent, sans impact sur le résultat 2021 de la Société.

Les activités liées à la préparation de l'évaluation opérationnelle dans le cadre du contrat ISS ont continué avec la livraison de plusieurs versions logicielles validées lors d'essais sur trois sites en Allemagne, en République Tchèque et en Grèce. TRS a participé de façon proactive à l'accompagnement des équipes locales dans leur apprentissage du système ACCS. Les tests opérationnels réalisés en décembre à Udem sont destinés à valider la maturité du site pour un passage en opération en 2022, décision à prendre par AIRCOM.

Le contrat Addendum 3 s'est déroulé nominalement. Le Checkpoint 4/5 a été réalisé avec succès en mars puis la FAT a été exécutée en novembre comme prévu (après décalage d'1 mois dû à la pandémie Covid-19). Un plan d'action de clôture des faits techniques résiduels a été agréé avec le client.

La FSA de TMD1 a été signée en novembre 2021, ce qui permet de clore le contrat.

Enfin, les activités liées au contrat Replication ont continué sur les sites de Larissa en Grèce et Boleslav en République Tchèque. Les activités sur le site de Boleslav sont à présent terminées avec la clôture de la PSA. Un avenant sera signé en 2022 pour clore les activités.

La mise en service du site de Larissa a été retardée par la performance insuffisante des radars locaux. Des travaux ont été effectués par la NCIA pour tenter d'y remédier, les activités devraient se conclure par une nouvelle séance d'essai courant 2022. La Turquie et la Hongrie ont annoncé leur intention de redémarrer les activités de déploiement, les avenants correspondants sont en cours de préparation. La Pologne ne souhaite a priori pas reprendre les déploiements en Solaris. La décision du Portugal doit être officialisée au premier semestre 2022.

Si des jalons significatifs ont été franchis en 2021, les incertitudes liées à la fin des contrats ACCS LOC1 demeurent importants. Dans ce cadre, la société dispose d'une enveloppe de provision pour pénalités et risques programmes de 8,9 M€ afin de couvrir ces risques.

Au 31 décembre 2021, le scénario retenu par la société conduit à une perte à terminaison estimée à 360,8 m€ (au taux de change initial) et inclut 8,9 millions d'euros de provisions pour risques programmes et pénalités de retard. Une provision pour pénalité de retard concernant le contrat France est dotée au niveau de l'entité à hauteur de 5,5M€.

Au cours de l'exercice 2021, une perte complémentaire de (1,5) M€ a été constatée sur le contrat ACCS LOC1, supportées à 67% par Thales et la partie restante par Raytheon.

Les accords entre les deux actionnaires de la Société prévoient une répartition spécifique des pertes sur les sites français du contrat ACCS LOC1 à partir du 31 décembre 2017. Pour rappel, les pertes à terminaison du contrat ACCS LOC1 incluant les provisions pour risques et pénalités de retard prises en compte par la société au 31 décembre 2017 s'élèvent à (297) M€. Pour les pertes à terminaison supplémentaires et jusqu'à (50) M€ sur la partie française du contrat ACCS LOC1, deux tiers des pertes seront supportées par Thales tandis que les pertes restantes seront supportées par Raytheon. Si les pertes supplémentaires sont supérieures à 50 millions d'euros, Thales doit prendre en charge le montant des pertes excédant 50 M€.

Les pertes à terminaison pour le contrat ACCS LOC1, y compris les provisions pour risques et pénalités de retard prises en compte par la Société au 31 décembre 2021, s'élèvent à (347,3) M€ (hors pertes de réplication et profit IPR3A ne faisant pas partie du contrat français). Les scénarios avec des pertes à terminaison au-delà de (347,3) M€ conduiraient à une perte supplémentaire de (0) M€ pour la Société compte tenu des modalités de partage des résultats sur la partie française pour le contrat ACCS LOC1 décrit ci-dessus.

La fourchette des risques, incluant les provisions pour pénalités de retard, est comprise entre 8,9 M€ et 22,9 M€ conduisant à une perte comprise entre 360,8 M€ et 374,8 M€ (au taux de change initial *).

*Taux de change initial LOC1 (« taux de change initial ») est défini comme suit :

INITIAL EXCHANGE RATE - LOC1	USD	GBP
CORE	0,93327	1,50195
CORE - HW upgrade & Ger. HW upgrade	0,74074	
REPLICATIONS	0,70530	1,43510

NOTE 4 – ACTIF IMMOBILISE**4.1. Etat de l'actif immobilisé :**

Les variations ayant affecté, au cours de l'exercice, la valeur brute des diverses rubriques de l'actif immobilisé, sont résumées dans le tableau ci-dessous :

Rubriques	Montants au 01/01/21	Acquisitions	Cessions	Reclassements - Mouvements de poste à poste	Montants au 31/12/21
<u>Immobilisations incorporelles</u>					
Concessions, brevets et droits similaires	3 379				3 379
Immobilisations incorporelles en cours	0				0
<u>Immobilisations corporelles</u>					
Constructions	916				916
Installations techniques, matériel & outillage industriels	2 974		465		2 509
Installations générales, agencements, aménagements divers	0				0
Matériel de bureau et informatique, mobilier	514	135	82		567
Immobilisations corporelles en cours	126	8		135	0
<u>Immobilisations financières</u>	0				0
	7 909	143	547	135	7370

4.2. Etat des amortissements :

Les variations ayant affecté, au cours de l'exercice, les amortissements des immobilisations, sont résumés dans le tableau ci-dessous :

Rubriques	Montants au 01/01/21	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Reclassements - Mouvements de poste à poste	Montants au 31/12/20
<u>Immobilisations incorporelles :</u>					
Concessions, brevets et droits similaires	3 379				3 379
<u>Immobilisations corporelles :</u>					
Constructions	916				916
Installations techniques, matériel & outillage industriels	2 974		465		2 509
Installations générales, agencements, aménagements divers	0	17			17
Matériel de bureau et informatique, mobilier	352	37	82		308
	7 621	54	547	0	7 128

4.3. Autres commentaires concernant l'actif immobilisé :

La société ne consent aucune avance ni aucun crédit à ses dirigeants sociaux.

NOTE 5 – ACTIF CIRCULANT :

Les créances clients sont toutes à moins d'un an sauf les retenues de garanties sur le client France qui seront réglées à la fin de la période de garantie.

D'un montant de 81 096 Keuros, elles sont constituées :

- de factures à établir (avancement des contrats) pour 65 539 Keuros ;
- de factures établies pour 12 380 Keuros.(dont 134 Keuros avec des entreprises liées)
- des retenues de garanties sur le client France pour 3 176 Keuros.

Les autres créances s'élèvent à 14 044 Keuros et sont principalement constituées de :

- avances consenties au personnel pour 0 Keuros (créances à plus d'un an pour 0 Keuros) ;
- créances de crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi pour 11 Keuros (créances à plus d'un an pour 0 Keuros) ;
- créance de TVA française pour 13 681 Keuros ;
- divers pour 352 Keuros

Les disponibilités sont constituées d'Euros ainsi que de Dollars US et de Livres Sterling placés sur des comptes bancaires en devises rémunérés.

Les valeurs mobilières de placement concernent des fonds communs de placement.

NOTE 6 – CAPITAUX PROPRES :

Les variations ayant affecté les capitaux propres dans l'exercice sont mises en évidence dans le tableau ci-dessous :

Rubriques	Montants au 01/01/21	Affectation du Résultat 2020	Augmentation Capital	Diminution Capital	Résultat 2021	Montants au 31/12/21
Capital social	124					124
Prime de fusion	0					0
Réserve légale	0					0
Réserve indisponible	0	0				0
Report à nouveau	-21 646	-8 275				-29 922
Résultat de l'exercice	-8 275	8 275			-958	-958
	-29 798	0	0	0	-958	-30 756

Au 31 décembre 2021, le capital social est divisé en 7.740 actions d'une valeur nominale de 16 Euros. Il est détenu à 50 % par Thales LAS France, en France et à 50% par Raytheon United Kingdom Holdings, au Royaume Uni.

NOTE 7 – PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES :

Les variations ayant affecté les provisions pour risques et charges dans l'exercice sont mises en évidence dans le tableau ci-dessous :

Rubriques	Montants au 01/01/21	Dotations	Reprise provisions utilisées	Reprise provisions non utilisées	Montants au 31/12/21
<u>Provisions pour risques :</u>					
Provisions pour pertes sur marchés à terme	7 727	-4	2 677		5 045
Provisions pour pénalités de retard	5 424	55			5 479
Provisions pour pertes de change	37	32	37		32
Provisions pour autres risques	0				0
<u>Provisions pour charges :</u>					
Provisions pour pensions et obligations similaires (1)	1 468	85	371		1 182
	14 656	167	3 086		11 738

(1) Provisions pour pensions et obligations similaires : Ce poste comprend :

- 1 087 Keuros au titre des indemnités de fin de carrière ;
- 74 Keuros au titre des médailles du travail ;
- 21 Keuros au titre de la semaine exceptionnelle de congés payés pour 35 ans d'ancienneté.

Engagements de retraite et autres avantages au personnel :

Les engagements de retraite et autres avantages à long terme sont estimés sur des bases statistiques et actuarielle. Les hypothèses actuarielles retenues par la société (taux d'actualisation, rendement attendu des placements, augmentations futures des salaires, taux de rotation du personnel, tables de mortalité,...) sont revues chaque année avec les actuaires du groupe Thales.

Le financement des retraites repose essentiellement sur des régimes de sécurité sociale de base (Sécurité sociale, régimes complémentaires obligatoires tels que l'ARRCO, l'AGIRC...) pour lesquels la charge de l'entreprise se limite aux cotisations versées. Celles-ci sont enregistrées

dans l'exercice où elles sont encourues.

La société accorde à ses salariés des indemnités de fin de carrière ainsi que d'autres avantages à long terme (médailles du travail et semaine exceptionnelle de congés payés l'année où le salarié atteint ses 35 ans d'ancienneté dans le Groupe).

Conformément aux dispositions de la recommandation ANC 2013-02, ces avantages qualifiés de régimes à prestations définies, sont provisionnés dans les comptes sur la base d'une évaluation actuarielle, selon la méthode des unités de crédit projetées et en prenant en compte les évolutions de salaire. Cette méthode, qui consiste à évaluer, pour chaque salarié, la valeur actuelle des avantages auxquels ses états de service lui donneront droit à la date prévue, intègre des hypothèses d'actualisation financière, d'inflation, de mortalité, de rotation du personnel...

Afin de donner une meilleure information sur ses engagements liés aux indemnités de départ à la retraite, la Société a décidé d'appliquer la mise à jour du 5 novembre 2021 de la Recommandation n° 2013-02 du 7 novembre 2013 de l'Autorité des Normes Comptables. Elle a changé de méthode au 1er janvier 2021 en répartissant les droits à prestation de manière linéaire à partir de la date à partir de laquelle chaque année de service est retenue pour l'acquisition des droits à prestation. Ce changement de méthode a généré une réduction des engagements au 1er janvier 2021 de 27 K€.

La société comptabilise ces régimes selon les modalités suivantes :

- Le coût des services rendus, représentatif de l'accroissement de l'engagement sur l'exercice, est enregistré en résultat d'exploitation ;
- La charge de désactualisation de l'engagement net, ainsi que les gains et pertes actuariels résultant de l'incidence des changements d'hypothèses ou des écarts d'expérience (écart entre le projeté et le réel) sur l'engagement net, sont enregistrés en résultat financier ;
- L'incidence des modifications de régimes issues de renégociations des avantages accordés affecte le résultat exceptionnel.

La répartition du coût des services associés à un régime à prestations définies a les caractéristiques suivantes :

- les droits sont payables à la date de départ en retraite du salarié, sous réserve qu'il soit présent dans l'entreprise à cette date
- et
- le montant dépend de l'ancienneté du salarié à la date de départ en retraite
- et
- les droits sont plafonnés après un certain nombre d'années d'ancienneté avant le départ en retraite

L'application de cette décision conduit à répartir les droits projetés non pas sur la durée de présence des salariés dans l'entreprise mais sur les dernières années d'acquisition des droits en tenant compte le cas échéant des paliers d'acquisition.

Les provisions pour retraite et autres avantages au personnel s'analysent comme suit :

	2021			2020		
	Indemnités de fin de carrière	Avantages à long terme	Total	Indemnités de fin de carrière	Avantages à long terme	Total
Provision au 1^{er} janvier (I)	-1341	-127	-1 468	-959	-112	-1 071
Coût normal de la période (a)	-71	-8	-79	-62	-8	-70
Charge d'intérêt	-5	0	-5	-7	-1	-8
Rendement attendu des placements	0	0	0	0	0	0
Amortissement des modifications de régimes						
Gains – pertes actuariels	119	8	127	-175	-3	-178
Total résultat financier (b)	114	8	122	-182	-4	-186
Charge totale de la période (II) = (a) + (b)	43	0	43	-244	-12	-256
Prestations et contributions versées (III)	0	8	8	104	5	109
Autres (IV)	211	24	235	-242	-8	-250
Provision au 31 décembre (I)+(II)+(III)+(IV) (1)	-1 087	-95	-1 182	-1341	-127	-1 468

(1) Correspond aux engagements

Les hypothèses actuarielles utilisées pour la détermination des engagements sont les suivantes :

	2021	2020
Taux d'actualisation	0,74%	0,35%
Taux d'inflation	1,50%	1,00%
Taux moyen d'augmentation des salaires	2,64%	2,66%
Espérance de durée de vie active moyenne résiduelle	11,67	10,67

Les taux d'actualisation retenus sont obtenus par référence au taux de rendement des obligations émises par les entreprises de première catégorie de maturité équivalente à la durée des régimes évalués.

NOTE 8 – DETTES :

Les avances et acomptes clients d'un montant de 368 Keuros sont imputables selon les termes de livraisons des contrats. Le montant à plus d'un an ne peut être précisé compte tenu des incertitudes qui pèsent sur les dates effectives de livraisons.

Les dettes fournisseurs d'un montant de 80 594 Keuros sont constituées :

- de charges à payer pour un montant de 33 388 Keuros (dont 33 199 Keuros avec des entreprises liées) constituées essentiellement de charges sur contrats, de charges de personnel et de charges de fonctionnement ;
- de factures reçues pour 47 207 Keuros (dont 46 519 Keuros avec des entreprises liées).

Les emprunts et dettes auprès des établissements de crédit concernent une facilité de crédit de 60 000 Keuros.

NOTE 9 – PRODUITS ET CHARGES CONSTATES D'AVANCE :

Les charges constatées d'avance d'un montant de 2 517 Keuros sont essentiellement constituées de charges de sous-traitance et de charges de maintenance.

Les produits constatés d'avance d'un montant de 7 859 Keuros correspondent à une partie du chiffre d'affaires facturé.

NOTE 10 – ECARTS DE CONVERSION :

Les écarts de conversion actif d'un montant total de 31 Keuros portent sur :

- Les créances clients pour 23 Keuros.
- Les dettes fournisseurs pour 8 Keuros,

Les écarts de conversion passif d'un montant total de 19 Keuros portent sur :

- Les créances clients pour 19 Keuros.

NOTE 11 – PARTIES LIEES

Il n'est pas fait mention de transactions avec les parties liées autres que celle mentionnée ci-après car ces dernières ont été conclues à des conditions normales de marché ou parce qu'elles ne font pas partie du champ des transactions à mentionner.

Une convention d'abandon de créance a été conclue en décembre 2021 entre les sociétés Thales LAS France SAS et TRS AMDC2.

En effet, afin d'assurer la continuité de l'exécution du programme Air Command and Control Systems Level of Capability 1 (ACCS LOC 1) et compte tenu du changement de périmètre du

contrat par rapport à la situation initiale, il a été décidé que Thales LAS France, en tant que sous-traitant et actionnaire de TRS AMDC2, supporte une partie des conséquences financières liées à cette modification.

Cette décision se traduit dans les comptes de l'exercice 2021 de la société par un abandon de créance de 515 Keuros enregistré en "Autres produits d'exploitation".

NOTE 12 – ENGAGEMENTS HORS BILAN :

Les engagements financiers à la clôture des exercices 2021 et 2020 sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

Rubriques Montant en K-Euros		Montants au 31/12/21	Montants au 31/12/20
ENGAGEMENTS DONNES :			
<u>Engagements irrévocables</u>			
Loyers à verser (inclus engagements véhicules stés)	EUR	1 806	2 925
<u>Engagements financiers donnés</u>			
Cautions bancaires (1)	EUR	50 517	50 532
	USD	5 060	4 689
	GBP	100	94
ENGAGEMENTS RECUS :			
<u>Engagements commerciaux reçus</u>			
	EUR	0	778
<u>Engagements financiers reçus</u>			
	EUR	50 517	50 532
	USD	5 060	4 689
	GBP	100	94
<u>Garanties sur facilité de crédit (2)</u> (montant autorisé)	EUR	1 000	1 000

(1) dont cautions de bonne exécution à hauteur de 54 421 Keuros ; de la signature du contrat jusqu'à la fin de son exécution, TRS AMDC2 s'engage, par l'intermédiaire de banques, à dédommager son client en cas de manquement à ses obligations contractuelles et procède à la mise en place de cautions de bonne exécution.

(2) La société bénéficie actuellement de quatre lignes de crédit (15 M€, 14 M€, 18M€ et 13 M€). Ces dernières ont été renouvelées le 24 décembre 2021 pour une durée d'un mois renouvelable.

Les deux maisons mères Thales et Raytheon garantissent chacune à hauteur de 50 % le montant

de découvert bancaire accordée par une banque, ainsi que les garanties fournies par TRS AMDC2 à l'OTAN.

Par ailleurs, au titre du contrat NCIA, des contrats nationaux signés sur l'exercice 2000 et des 11 premiers sites de réplication attribués en 2009, la société s'est engagée vis-à-vis de l'OTAN à faire réaliser une partie des prestations par les sociétés de chacun des pays concernés. La valeur des prestations concernées correspond à 25% du coût global de l'activité.

NOTE 13 – INCIDENCES FISCALES :

13.1. Montants de l'impôt sur les sociétés et des crédits d'impôts imputés :

Ils sont les suivants à la clôture des exercices 2021 et 2020 :

Rubriques	Montants au 31/12/21	Montants au 31/12/20
Impôt sur les sociétés au taux normal	0	0
Impôt sur les sociétés au taux réduit	0	0
Crédit impôt intéressement	0	0
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	0	0
Crédit impôt recherche (1)	0	0

(1) Ce montant est constaté en charge dans la rubrique « impôts sur les bénéfices »

13.2. Différences temporaires :

Les différences temporaires constatées à la clôture des exercices 2021 et 2020 sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Rubriques	Montants au 31/12/21	Montants au 31/12/20
Déficit reportable en avant	123 834	120 909
Provision pour pertes sur marchés à terme	5 045	7 727
Provision pour autres risques	0	0
Provision pour indemnités de fin de carrière	1 087	1 340
Provision pour semaine exceptionnelle de congés payés pour 35 ans d'ancienneté	21	31
Contribution sociale de solidarité	99	336
Provision pour pertes de change	32	37
Ecart de conversion	-13	10
Divers	-877	-1 304
	129 228	129 086

13.3. Situation fiscale :

La situation fiscale à la clôture des exercices 2021 et 2020 est présentée dans le tableau ci-dessous :

Rubriques	Montants au 31/12/21	Montants au 31/12/20
Déficit reportable en avant	123 834	120 909
Créance de carry-back		
Créance sur crédit d'impôt recherche	0	0
Créance sur crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	11	22

NOTE 14 – INFORMATIONS SECTORIELLES :

La ventilation du chiffre d'affaires par zone géographique est résumée dans le tableau suivant :

Rubriques	Montants au 31/12/21	Montants au 31/12/20
France	2 069	12 897
Communauté Européenne	75 865	71 156
Autres pays	0	0
Total	77 934	84 053

NOTE 15 – EFFECTIFS :

L'effectif actif propre de la société est ventilé dans le tableau ci-dessous :

Rubriques	Au 31/12/21	Au 31/12/20
Cadres	22	31
Employés et agents de maîtrise	3	2
Ouvriers		
Total	25	33

L'effectif inscrit est de 25 salariés au 31 décembre 2021.

NOTE 16 – CONSOLIDATION :

Compte tenu du mode de contrôle et de gouvernance de TRS AMDC2, les comptes sont consolidés par mise en équivalence au sein du groupe Thales en 2021 ; les états financiers consolidés sont établis par la société Thales SA, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 552059024, et située Tour Carpe Diem 31, place des Corolles – Esplanade Nord – 92400 COURBEVOIE.

Ils font l'objet d'une mise en équivalence également dans les comptes de Raytheon.

NOTE 17 – INFORMATION RELATIVE A LA REMUNERATION DES DIRIGEANTS:

Cette information n'est pas communiquée dans la mesure où elle reviendrait à indiquer une rémunération individuelle.

NOTE 18 – INFORMATION RELATIVE A LA REMUNERATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES :

La rémunération des commissaires aux comptes au titre de leur mandat de certification des comptes de l'exercice clos 2021 s'élève à 78 688 euros.

NOTE 19 – EVENEMENTS SUBSEQUENTS :

Les comptes de la société TRS AMDC2 tel qu'arrêtés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 reflètent les événements intervenus sur les contrats ACCS LOC1 entre le 31 décembre 2021 et la date d'arrêt des comptes de la société par le Président.

- Evènements significatifs survenus depuis la clôture de l'exercice

Suite à l'invasion de l'Ukraine par la Russie, la Société a initié le recensement des conséquences opérationnelles et financières de cette crise. L'impact de cette crise sur l'activité est en cours d'évaluation et à ce stade, considéré comme non matériel.

Les événements marquants intervenus en 2022 sont traités dans l'exercice 2022.

THALES RAYTHEON SYSTEM AIR AND MISSILE DEFENSE COMMAND AND CONTROL SAS –TRS AMDC2

Société par Actions Simplifiée au capital de 123.840 €
Siège Social: 1/5, avenue Carnot - 91300 Massy
EVRY RCS 410 458 624

DECISIONS ECRITES DES ASSOCIES DU 30 JUIN 2022

PROCES-VERBAL

Conformément aux Articles 18.2 et 19.2 des Statuts de TRS AMDC2 (la « Société »), les sociétés RAYTHEON MENA GROUP LIMITED et THALES LAS FRANCE SAS, associés de la Société ont été consultés, à l'initiative du Président de la Société, sur l'ordre du jour suivant :

- Présentation du rapport de gestion du Président, du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021 et approbation des comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2021 ;
- Affectation du résultat ;
- Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce – Approbation des conventions ;
- Décision à prendre en application de l'article L.225-248 du Code de Commerce ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Les associés ont pris les décisions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

Les Associés, après avoir pris connaissance du rapport du Président et du rapport général du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021, approuvent les comptes de la Société pour cet exercice tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Les Associés prennent acte qu'aucun montant de charges non déductibles relevant de l'article 39-4. du Code Général des Impôts n'a été déclaré.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Les Associés constatent que l'exercice clos au 31 décembre 2021 se solde par une perte nette comptable de neuf cent cinquante-huit mille deux cent trois euros et vingt et un centime (958.203,21 €).

Sur proposition du Président, les Associés décident d'affecter la perte nette de l'exercice 2021 de la façon suivante :



- Report à nouveau débiteur antérieur..... (29.921.834,14) €
- Perte nette comptable de l'exercice 2021 (958.203,21) €
- Report à nouveau débiteur, après affectation..... (30.880.037,35) €

Conformément à la loi, il est rappelé que la Société n'a procédé à aucune distribution de dividendes au titre des trois derniers exercices.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Les Associés, après avoir pris connaissance du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur la convention visée à l'Article L.227-10 du Code de Commerce, listée ci-dessous, approuve ledit rapport dans toutes ses dispositions :

- Abandon de créance consenti par Thales Las France SAS en faveur de la Société en date du 23 décembre 2021 à hauteur d'un montant de 515.440 euros.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

Les Associés, statuant conformément aux dispositions de l'article L.225-248, alinéa 1 du Code de Commerce, constatent que les capitaux propres de la Société demeurent inférieurs à la moitié du capital social depuis les Décisions Ecrites des Associés du 21 juin 2019.

Par Décisions Ecrites du 30 juin 2021, les Associés ont acté sur présentation du rapport du Président, la reconstitution des capitaux propres à intervenir dans les 2 ans qui suivent la première constatation, soit à fin décembre 2021 et qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

En application de l'article L.225-248, alinéa 2 du Code de Commerce, les Associés décident de nouveau qu'il n'y a pas lieu de prononcer la dissolution anticipée de la Société et que la décision de recapitalisation de la Société devant être prise initialement à fin décembre 2021 est reportée le temps que la Société évalue les options de recapitalisation.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

Les Associés donnent tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du procès-verbal constatant ces délibérations pour effectuer toutes formalités de publicité et de dépôt prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

THALES LAS FRANCE SAS

Nom :  Christophe BAYOMON

RAYTHEON MENA GROUP LIMITED

Nom :  Joseph KELLEY